



Le 20 décembre 2021

Je suis très étonné de lire cette requête pour un nom de domaine lancé en 2019 et clairement dans le registre de la parodie.

Initialement, comme je l'ai précédemment partagé, je pensais trouver un terrain d'entente avec le parti présidentiel.

J'ai d'ailleurs interpellé à plusieurs reprises certains de ses membres, mais devant l'absence totale de réponse, même par des personnes toujours à l'affut sur les réseaux sociaux, de considération, de volonté de simplement faire la demande sans passer par la voie juridique et sur les conseils de différents tiers, je tiens à répondre à cette requête point par point.

Je me permets de reprendre les éléments écrits dans cette requête :

« Aujourd'hui, le parti de la majorité présidentielle compte plus de 400 000 adhérents à travers la France. »

Je ne vais pas jouer à la bataille des chiffres, même si je m'étonne que le compteur d'adhérents grimpe dès qu'une personne s'inscrit à un formulaire de newsletter. Moi-même, pour ma veille médiatique, je suis considéré comme adhérent alors que je n'en ai pas émis le souhait... Mais passons.

« LaREM est en pleine campagne pour les élections départementales et régionales, ainsi que à plus grande échelle, les élections présidentielles de 2022. »

A la lecture du dossier, les éléments ont été constitués en novembre 2021, la requête date de décembre 2021.

Quelles sont ces élections départementales et régionales pour lesquelles LaREM fait campagne ? Les dernières étant en juin 2021, pour des mandats de 6 ans, je m'interroge sur le fait que LaREM soit déjà en campagne pour des élections de 2027.

Concernant l'élection présidentielle, Gabriel Attal expliquait sur un plateau télé que LaREM n'était pas en campagne (le 16 décembre 2021) :

https://www.bfmtv.com/politique/gouvernement/gabriel-attal-le-fait-de-ne-pas-etre-en-campagne-pour-nous-c-est-un-inconvenient_VN-202112160114.html

La requête déposée date d'avant ses dires...

« Dès lors, LaREM, a un intérêt incontestable à agir afin de s'assurer que l'emploi du nom « En Marche » ne soit pas effectué de manière abusive, particulièrement au regard de la prochaine échéance électorale pour avril 2022. »

J'entends bien que LaREM a déposé son nom et, en aucun cas, ce nom n'est ici utilisé de façon abusive.

Je constate également que d'autres sites ont un nom de domaine en « En Marche », par exemple :

<https://www.enmarche.org/>

<https://neurogelenmarche.org/>

<https://www.enmarche.com/>

<http://www.en-marche.com/>

Bien évidemment, même s'ils ne traitent pas de politique, cela montre que le nom de domaine est utilisé par d'autres. Est-ce que le parti présidentiel a demandé ces noms de domaine également ?

Mais revenons à notre propre nom de domaine.

Est-ce qu'il y a sur ce site parodique une quelconque volonté de se faire passer pour La République En Marche ?

La dimension parodique du site est très claire et assumée et rien n'est fait pour tromper une électrice ou un électeur.

Pensez-vous réellement que des personnes vont être trompées en arrivant sur ce site et penser qu'il s'agit d'un site officiel de LaREM ?

D'autant, si je ne m'abuse, il a été dit et répété dans différents médias que la majorité souhaitait se faire connaître sous le nom « Ensemble Citoyens ». D'ailleurs, j'attire aussi votre vigilance sur l'existence d'une association du même nom, intervenant dans le champ du handicap :

<https://www.helloasso.com/associations/ensemble-citoyens>

J'en perds un peu mon latin entre ces différents noms.

Comme je l'ai également précisé en introduction, ce nom de domaine a été déposé en 2019 toujours dans le registre de l'humour et de la dérision, comme le sont nos albums de bandes dessinées.

Je rappelle qu'Emmanuel Macron posait à Angoulême avec un tee-shirt du Fauve mutilé par un tir de LBD, je pensais que l'humour et la dérision en BD étaient appréciés...

Et, depuis 2019, alors que le nom du propriétaire de ce petit site réalisé sans prétention, sur un fournisseur gratuit, était mentionné, le parti présidentiel n'avait visiblement pas le moindre problème avec ce nom de domaine ou n'a pas simplement passé un simple appel pour le récupérer... La gêne semble être finalement récente.

J'arrive maintenant à des éléments qui me choquent beaucoup plus que cette simple requête :

« a une activité de diffusion d'ouvrages dont l'objet unique est de porter atteinte à la réputation de LaREM et de Monsieur Emmanuel Macron en tant que Président de la République, ainsi qu'aux droits de propriété intellectuelle de LaREM. »

« « EN MARCHÉ 2022 ! #NousRéussirons ? » puis « Présidentielles 2022 Un tome 6 de Vivre en Macronie ? » en lettres capitales et caractère gras de couleur noire, faisant référence de manière claire et non équivoque à la prochaine élection présidentielle et l'éventualité de la candidature de Monsieur Emmanuel Macron, actuel Président de la République Française »

« Ces éléments, lesquels constituent des références à des sujets d'actualité ayant suscité des polémiques médiatiques pendant le quinquennat du Président de la République Française Emmanuel Macron, ont pour unique but de nuire à la réputation de la requérante en tant que parti politique à la majorité présidentielle. »

« Cette volonté de nuisance de la part du titulaire du nom de domaine litigieux enmarche2022.fr est d'autant plus manifeste, que figure, auprès des éléments ci-dessus évoqués, des images des caricatures du Président de la République Monsieur Emmanuel Macron (Pièce 7 : Caricatures de Monsieur Emmanuel Macron figurant sur le site enmarche2022.fr) constituant la couverture des ouvrages proposés à la vente. »

Ces lignes ont été lues par plusieurs personnes, aussi bien engagées politiquement ou associativement, de simples citoyens, issus du monde du livre et de la culture ou juste des lectrices et lecteurs et elles ont choqué.

Elles ont choqué car ces propos laissent entendre que le souci ne vient pas du nom de domaine en lui-même mais bien de la caricature et de la parodie.

En novembre 2020, le chef de l'Etat, Emmanuel Macron, défendait le droit à la caricature, à cette forme de liberté.

Le mouvement des Jeunes Avec Macron réalise actuellement un calendrier de l'avent parodique, reprenant les codes de Netflix et mettant en scène différentes personnalités politiques, de la majorité comme de l'opposition, en utilisant leurs photos... Comment la majorité réagirait si une formation politique de l'opposition entamerait des démarches similaires sur les parodies des JAM ?

Je suis donc vraiment étonné de voir que le parti présidentiel n'accepterait pas des caricatures du chef de l'Etat, d'autant, qu'à la lecture des albums, elles ne sont ni injurieuses ni infamantes, mais simplement engagées.

D'autres personnalités politiques, de différentes tendances, ont aussi été caricaturées. J'en ai même rencontré quelques-unes et elles ont fait preuve d'humour en se voyant ainsi mis en scène.

Je reste bien évidemment disponible pour trouver une issue favorable à ce litige et espère que cette attaque sur le droit fondamental de caricaturer ou de parodier ne soit qu'une mauvaise interprétation et que le parti présidentiel tient à préserver ce droit, sans attaquer quiconque, d'une façon ou d'autre, qui l'utiliserait.

J'espère que nous aurons l'occasion d'échanger en bonne intelligence sur ce sujet et, pourquoi pas, de pouvoir un jour vous donner l'occasion de feuilleter un des ouvrages incriminés.

Néanmoins, je tiens à préciser que cette réponse a été rendue publique.

Je tiens à faire preuve de transparence vis-à-vis de notre lectorat.

Bien cordialement